



00001174

06 OCT 2023

Décision n° 1/D/MINEPAT/CAB du 06 OCT 2023 portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint n°00017/AONR/MINEPAT/CISPM/2023 du 25 juillet 2023, en vue du recrutement d'un Cabinet/Bureau d'Etudes pour la réalisation de l'étude relative à la détermination des capacités et les besoins de séchage du bois au Cameroun, en procédure d'urgence.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023, modifiée et complétée par l'Ordonnance n°2023/001 du 02 juin 2023 ;
Vu le décret n° 2008/220 du 04 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements Ministériels et certaines Administrations Publiques ;
Vu l'arrêté n°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022, relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
Vu le procès-verbal de la Commission Interne Supplémentaire de Passation des Marchés du MINEPAT relatif à la validation du rapport de la sous-commission du 1^{er} Septembre 2023.

DECIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint n°00017/AONR/MINEPAT/CISPM/2023 du 25 juillet 2023, en vue du recrutement d'un Cabinet/Bureau d'études pour la réalisation de l'étude relative à la détermination des capacités et les besoins de séchage du bois au Cameroun est attribué au Bureau d'Etudes **FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR**, B.P : 5545 Yaoundé, tél. : 699 89 40 69, pour un montant de 78 950 751 (Soixante Dix-huit Millions Neuf Cent Cinquante Mille Sept Cent Cinquante Un) et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Article 2 : Ce soumissionnaire est invité à se présenter dès signature et publication de la présente décision au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du Chapitre 94 (SIGAMP-94)), 1^{er} étage, porte 123 (Unité des Contrats), Immeuble principal, en vue de l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CISPM ;
- ✓ Adjudicataire ;
- ✓ Archives/Chrono.



Alamine Ousmane Mey